Bruno Retailleau n’exclut pas une nouvelle incrimination pénale pour lutter contre l’islam politique, la gauche au Sénat s’y oppose. “Il y a déjà plein d’outils dans le droit (…) Il n’est pas aussi intransigeant pour les crèches”

11/10/2024 à 23h32



(…) Fidèle à la ligne politique qu’il a défendue depuis longtemps, au Sénat, le ministre de l’Intérieur, Bruno Retailleau, a mis sur la table, lors de son discours aux préfets, le 8 octobre, une proposition qui vise directement « l’islam politique ». « Le droit devra sans doute s’adapter, pour imaginer une nouvelle incrimination pénale correspondant à la nature et aux stratégies de l’islam politique », a affirmé le ministre.

« Les informations dont nous disposons témoignent d’une mutation progressive de la menace. Le séparatisme se double de

l'entrisme : là où le premier vise à constituer, aux yeux de tous, de petites contre-sociétés islamistes, le second cherche à « fréri ser » ou « hallaliser » la société dans son ensemble, par petites touches, dans les associations, les entreprises et même parfois nos collectivités », a-t-il avancé selon le compte rendu de son discours aux préfets. « Contre l'islamisme à bas bruit, dans lequel la mouvance des Frères Musulmans est passée maître, l'Etat doit redoubler de vigilance et franchir une nouvelle étape », ajoute Bruno Retailleau, demandant aux préfets « de faire remonter rapidement toutes les informations » sur le sujet, et « d'user de (leur) pouvoir de contrôle » sur les « associations ou structures, qui (leur) semble poser problème ».

Interrogé ce matin dans Le Parisien, le ministre de l'Intérieur précise que cette nouvelle incrimination pénale est pour l'heure « une piste de travail ». N'est-ce pas criminaliser la pensée ? « La pensée est libre, mais les valeurs de la République ne sont pas négociables », répond Bruno Retailleau.

Au Sénat, où plusieurs travaux ont été menés autour de la radicalisation, la question, ou plutôt la manière dont Bruno Retailleau l'aborde, est loin de faire l'unanimité. Sans surprise, au groupe LR, que le ministre a présidé, on soutient l'idée d'une nouvelle incrimination pénale. (…)

De son côté, la centriste Nathalie Goulet, auteure de « L'Abécédaire du financement du terrorisme » et qui avait présidé, en 2015, une commission d'enquête sur les réseaux djihadistes, partage les propos de Bruno Retailleau sur le fond, mais elle tempère l'idée d'une nouvelle loi. (…)

A gauche, c'est un son de cloche totalement différent qui ressort. Pour le sénateur écologiste Guy Benarroche, il faudrait déjà, au préalable, savoir de quoi on parle, d'un point de vue quantitatif, pour faire la part entre fantasme et réalité. En gros, quels sont les chiffres ? (…)

La sénatrice PS de Seine-Saint-Denis Corinne Narassiguin : « Je ne comprends même pas de quoi il parle juridiquement. L'islam, c'est une religion. Donc c'est protégé par la laïcité, tant que les pratiques ne contreviennent pas au droit français. Ce serait bien qu'il n'ait pas une vision à géométrie variable de la laïcité. Quand il s'agit de crèches catholiques, il n'est pas aussi intransigeant. Il faut faire attention aussi, quand on commence à interpréter la laïcité différemment, selon la religion, on risque de piétiner les libertés religieuses pour toutes les religions (…) Bruno Retailleau prend ses obsessions pour des réalités et on a bien compris qu'il avait du mal avec l'Etat de droit. Evidemment, il faut lutter contre l'islamisme, mais il y a déjà plein d'outils dans le droit existant. Ce n'est pas la peine de faire de l'agitation avec une nouvelle loi ». (…)

Public Sénat

(Merci à Damien.)